



Comité de Quartier Sainte-Marie

Compte-rendu de la réunion du 26 mars 2025

La réunion débute à 20 heures et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Marie SAYERSE : Éluée référente du quartier

Jean-Max DUCOUSSO : Correspondant du quartier

Flora LAPERNE : Conseillère Municipale

Pierre CLAVERIE : Correspondant du quartier (absent – excusé)

Chantal LECOMTE : Éluée référente du quartier (absente – excusée)

Céline BODET : Éluée référente du quartier (absente - excusée)

Adresses mails :

- ml-bistue@oloron-ste-marie.fr
- c-bodet@oloron-ste-marie.fr
- m-sayerse@oloron-ste-marie.fr
- c-lecomte@oloron-ste-marie.fr

Point sur le compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2025 :

Les présents ne font pas de remarques sur le compte-rendu de janvier.

Ce dernier est lisible sur le site internet de la mairie, dans la rubrique consacrée aux comités de quartiers.

1) Questions / Réponses

Dans un premier temps, les présents collent sur le plan du quartier leurs questions ou remarques (inscrites sur un autocollant).

Dans un second temps, un échange a lieu sur différents sujets, plus d'ordre général.

Point 218 : Rue Charles et Henri Moureu

Côté Usine de Lindt, des camions sont chargés ou déchargés à partir de 3h30 le matin. Le bruit produit par ces manutentions réveille les voisins de l'établissement. Est-ce une situation normale ?

L'arrêté d'autorisation d'installation classée définit les niveaux sonores maximum à ne pas dépasser.

Réponse : Le Directeur des Services Techniques s'est rapproché de LINDT afin d'obtenir les informations qui seront communiquées au comité de quartier.

Point 219 : Rue Saint-Grat

a) Le comité demande de reprendre la peinture des passages piétons.

Réponse : La peinture est prévue pour ce printemps.

Point 220 : Croisement de la rue Révol et de la rue Peyré

Un habitant a constaté lors d'une pluie importante la présence d'un niveau d'eau important. Il alerte sur un écoulement insuffisant dans une telle circonstance.

Réponse : Les bouches d'égout vont être vidangées.

Point 221 : Rue Pierre Daguerre

Les chicanes provisoires, destinées à ralentir la vitesse des véhicules, sont réduites voire déplacées. Quand seront-elles remplacées par un aménagement définitif ?

Réponse : Le matériel est commandé. Les peintures seront faites en mai-juin.

Point 222 : Rue Maytie

Au niveau du numéro 6, l'évacuation de la gouttière est coupée au niveau du 4^{ème} étage. L'eau tombe directement sur le trottoir et arrose les piétons.

Réponse : La Ville ne peut pas intervenir car il s'agit d'un domaine privé.

Point 223 : Rue Adoue

a) Les automobilistes venant de la rue de la Hourquette ont une faible visibilité des véhicules circulant dans la rue Adoue. Cela les oblige à avancer l'avant de leurs voitures dans la rue Adoue. Ils craignent particulièrement la vitesse excessive pratiquée par certains conducteurs qui pourraient percuter leurs voitures.

Réponse : Le zébra et le passage pour piétons déjà présents réduisent le manque de visibilité. Un radar va être posé afin de sensibiliser les automobilistes sur la vitesse.

b) Un poteau « ORANGE » en bois est pourri (la ligne tire vers le parking-car et vers la rue).

Réponse : La société ORANGE a été prévenue par les Services Techniques.

Point 224 : Rue du Pic d'Anie

Au niveau du n°6, il est demandé le traçage des places de parking.

Réponse : C'est une rue à double sens. De ce fait, aucun traçage de places n'est prévu.

Point 225 : Rue Gaston de Foix

a) Avec les températures autour de 20°C, les moustiques sont réapparus. La piscine de jardin d'une habitation de la rue est remplie d'eau devenue noire, du fait de la présence d'une charge biologique (mélange de feuilles et végétaux en décomposition) favorable au développement des moustiques. Les voisins sont affectés par leurs piqures. Ils demandent le démontage ou l'entretien rigoureux de cette piscine pour supprimer la présence de moustiques.

Réponse : Un courrier a été envoyé au propriétaire de la piscine en question pour demander son entretien.

b) Au n°28, la haie de troènes se développe sur le trottoir. Cela oblige les piétons à marcher sur la chaussée. Il est nécessaire de rétablir l'accessibilité à ce trottoir.

Réponse : Un courrier a été adressé au propriétaire de la parcelle.

Point 226 : Rue des Oustalots

Les trottinettes électriques et les vélos ont-ils l'autorisation de rouler sur les trottoirs et dans les deux sens ?

Réponse : Non, les trottoirs sont réservés aux piétons.

Point 227 : Parking Daguzan

a) La fréquentation sous les tonnelles fait penser à un trafic illicite. Les habitants souhaitent que cette situation soit approfondie et résolue si nécessaire.

Réponse : Ceci est du ressort de la Gendarmerie. L'information leur a été transmise.

b) Il existe une pratique de nourrissage des chats à laquelle s'ajoute l'accumulation de récipients abandonnés. Il est demandé de faire cesser l'abandon de ces récipients.

Réponse : Pas de solution car pas d'informations suffisantes sur la ou les personnes à l'origine de cette nuisance. Une communication pourra être faite dans le prochain Inf'Oloron et sur les réseaux sociaux de la Ville.

Point 228 : Parking chemin de la Gravette (accès stade de football)

Une camionnette Ford stationne depuis plusieurs mois sans discontinuité.

Réponse : Un courrier a été adressé au propriétaire du véhicule pour déplacement. S'il n'est pas déplacé, le véhicule sera enlevé.

2) Circulation des véhicules dans le quartier et étude des mobilités douces

Ce sujet revient à chaque réunion.

Les travaux d'installation du Réseau de Chaleur Urbain ont provisoirement augmenté le trafic de véhicules dans des rues étroites (rue Saint-Grat, rue des Oustalots, rue Peyré, etc.).

Les habitants se plaignent des désagréments (bruit, gaz d'échappement, etc.), aggravés par le comportement de quelques conducteurs (vitesse excessive dans des rues étroites, passage sur les trottoirs, frôlement des piétons, passage de véhicules dont le gabarit dépasse la largeur disponible de la chaussée, etc.).

Ces situations ont favorisé un échange sur les contraintes urbaines de circulation des véhicules dans nos quartiers : étroitesse des rues, trottoirs étroits et par endroit absents.

Ce qui crée des risques d'accidents et développe des craintes défavorables aux déplacements piétons ou cyclistes.

Cela pose un enjeu de circulation harmonieuse où chaque usager prend en compte le risque qu'il génère par sa pratique de conduite.

Enfin, les études sanitaires montrent que la circulation automobile intense affecte défavorablement la santé des habitants.

Par ailleurs, quelques échanges sur les sens de circulation ont montré la nécessité de traiter également les effets de report sur d'autres rues.

Le rapport au temps (« gagner du temps ») affecte le choix individuel de la vitesse de circulation.

Cela conduit à spontanément augmenter la vitesse de conduite (souvent au-delà des limites).

La mairie va confier une étude mobilités à un cabinet expert. L'étude des flux apportera les informations nécessaires à la conception d'un nouveau plan de circulation.

Il est certain que la mobilisation des comités de quartiers, exercice difficile et périlleux, sera indispensable pour mener à bien le plan de circulation.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mercredi 28 mai 2025 à 20h à l'ancienne mairie